

## Appel à la vigilance : Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) A(H5N1)

7 juillet 2023

Info-MADO

### Contexte

Depuis 2020, des cas d'influenza aviaire hautement pathogène A(H5N1) de souche eurasienne ont été observés chez des oiseaux sauvages et d'élevage en Europe, puis dans toutes les provinces canadiennes depuis décembre 2021.

Depuis janvier 2023, le virus de l'IAHP A(H5N1) a été détecté parmi les oiseaux d'élevage de plus d'une vingtaine de fermes au Québec. Dans la Capitale-Nationale, aucune ferme n'a été affectée depuis la fin de l'été 2022.

Une mutation PB2-627K de l'IAHP A(H5N1) du clade 2.3.4.4b a été identifiée en 2023 dans certaines fermes d'élevage au Québec. Cette mutation avait déjà été décelée chez des mammifères et oiseaux sauvages canadiens par le passé. Selon les connaissances actuelles, cette mutation n'est pas suffisante pour permettre au virus de franchir la barrière des espèces et une combinaison de mutations est nécessaire. Actuellement, il est peu probable que le clade 2.3.4.4b de l'IAHP A(H5N1) se propage à l'humain.

Pour suivre la situation d'éclosion de cas aviaires, vous pouvez consulter la [liste des zones actives et révoquées](#).

### Interventions de santé publique

La Direction de santé publique (DSPublique) du CIUSSS de la Capitale-Nationale intervient directement auprès des personnes qui vivent ou travaillent sur une propriété ou une ferme dont les oiseaux d'élevage ont été déclarés atteints de l'IAHP A(H5N1) par le MAPAQ et l'ACIA. Les personnes considérées comme des contacts étroits doivent surveiller leurs symptômes pour une période de 10 jours suivant leur dernière exposition aux oiseaux.

En ce qui concerne les personnes ayant été en contact avec des oiseaux sauvages infectés, aucune intervention n'est réalisée par les DSPublique car le risque de transmission de l'animal à l'humain est considéré faible.

Il est à noter que la prophylaxie antivirale postexposition et la vaccination antigrippale ne sont pas recommandées pour les contacts étroits.

### Recommandations pour la consultation médicale

1. Déterminez d'abord si l'usager rencontre la définition d'une personne sous investigation (PSI) pour l'IAHP A(H5N1).

Pour être désignée PSI, la personne doit répondre aux critères de la maladie ET d'exposition, en l'absence d'une autre cause évidente (voir tableau ci-dessous).

Par ailleurs, les personnes ayant été en contact étroit avec les oiseaux d'élevage infectés et ayant été identifiées par la DSPublique se présenteront avec une **lettre explicative provenant de la DSPublique**.

	PSI ayant une infection PEU SÉVÈRE	PSI ayant une infection SÉVÈRE
<b>1. Critères de la maladie</b>	Personne présentant : - de la fièvre ET - de la toux (nouvelle ou aggravée) ou des difficultés respiratoires	Personne présentant : - de la fièvre ET - de la toux (nouvelle ou aggravée) ou des difficultés respiratoires ET - hospitalisation requise
<b>2. Critères d'exposition</b>	Dans les 10 jours précédant l'apparition des symptômes : - avoir touché à des oiseaux d'élevage infectés par la grippe aviaire (ou test demandé en attente de résultat) ou à ses excréments OU - avoir été présent dans un lieu fermé (ex. poulailler) où se trouvent plusieurs oiseaux d'élevage infectés par la grippe aviaire (ou tests demandés en attente d'un résultat).	Dans les 10 jours précédant l'apparition des symptômes : - avoir eu un contact direct avec des oiseaux sauvages ou d'élevage dont le statut pour la grippe aviaire est inconnu, avec leurs excréments ou avec leur environnement.
<b>3. Absence d'autre cause évidente</b>		

2. Instaurez les mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) appropriées en vous référant aux [recommandations de l'INSPQ](#).
  - **Usager** : Port du masque médical dès l'entrée dans le milieu de soins et en tout temps lors d'interactions avec d'autres personnes.
  - **Pièce individuelle** avec porte fermée. En dernier recours, si non disponible, distanciation physique à > 2 mètres des autres usagers et barrière physique.
  - **Personnel en contact avec l'usager** : Précautions additionnelles aériennes-contact avec protection oculaire à appliquer dès l'entrée dans la pièce (port de l'appareil de protection respiratoire N95, la blouse à manche longue, les gants et la protection oculaire).
  - **Prélèvement nasopharyngé** : Précautions additionnelles aériennes-contact avec protection oculaire pour le personnel. Une pièce à pression négative n'est pas requise.
  - **Lors d'une hospitalisation** : Héberger l'usager dans une chambre individuelle. Privilégier une chambre à pression négative.
  - **IMGA** : À réaliser dans une pièce à pression négative.
  - **Nettoyage et désinfection de la pièce au départ de l'usager** : Désinfection complète (« high touch » et « low touch ») avec un produit reconnu efficace et homologué par Santé Canada.
3. Initiez l'évaluation médicale.

En présence d'une présentation clinique SÉVÈRE, une investigation doit être réalisée à l'urgence.

En présence d'une présentation clinique PEU SÉVÈRE, procédez selon les recommandations suivantes :

- Faites d'abord un test COVID-19 si le résultat peut être disponible dans l'**immédiat** (test rapide).
  - Si le résultat est « positif », il n'est pas requis de procéder au test pour l'IAHP A(H5N1). Suivez la conduite habituelle pour un cas de COVID-19.
  - Si le résultat est « négatif » ou le test rapide COVID-19 est indisponible :
    - **Contactez l'infectiologue** de garde de référence pour votre milieu ;
    - Procédez au [prélèvement d'IAHP](#) selon les recommandations de l'infectiologue et assurez-vous que les normes de transport des prélèvements soient respectées ;
    - **Avisez la DSPublique du CIUSSS de la Capitale-Nationale** de la situation (418 666-7000, option 3, option 1).

4. Initiez le traitement selon les recommandations de l'infectiologue.

La décision de prescrire des antiviraux avant l'obtention des résultats devrait être prise selon le jugement clinique. Référez-vous aux recommandations de l'infectiologue pour initier le traitement.

*Rédigé par le groupe de travail IAHP  
Équipe prévention et protection des maladies infectieuses*

#### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Centers for Disease Control and Prevention. (2023). Information on Bird Flu. <https://www.cdc.gov/flu/avianflu/index.htm>

Gouvernement du Québec. (2023). Page d'information sur la grippe aviaire. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/sante-animale/maladies-animales/liste-maladies-animales/grippe-aviaire>

Institut national de santé publique du Québec. (2023). Mesures de prévention et contrôle des infections pour la gestion d'un cas humain de grippe aviaire A(H5N1) en milieu de soins. Recommandations. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3274-gestion-cas-humain-influenza-aviaire-a-h5n1-milieux-soins.pdf>

Les Info-MADO sont accessibles en ligne : [Site Web CIUSSSCN-Info-MADO](#)

#### Pour joindre la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale :

- ▶ Téléphone : 418 666-7000, option 3, option 1
- ▶ Télécopieur confidentiel : 418 661-7153
- ▶ [03drspostedegarde@ssss.gouv.qc.ca](mailto:03drspostedegarde@ssss.gouv.qc.ca)